



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

MARAIS-PLACE DES VOSGES

Réunion du 5 juillet 2022

Présent.e.s : Xavier BALLERY, Marie BARTHELEMY, Denis CROS, Laurence DUFLOS, Robert GARRISON, Johann GOINEAU, Françoise GREISCH, André GRELON, Alexandra KOENIG, Anne-Valérie MALAVIEILLE, João PESTANA DA SILVA, Martine PORTNOE, Alain THOMAS, Claire VACHER, Françoise VAUCHE

Mairie de Paris Centre : Boris JAMET-FOURNIER Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation ; Hada PIERROT-RAMOS FELIZ, Coordinatrice des Conseils de quartier

Intervention de l' élu référent du Conseil de quartier :

Boris JAMET FOURNIER prend la parole afin de répondre aux questions posées lors de la précédente réunion.

Il est demandé à la Mairie quels sont les montants d'une poubelle, d'un banc et d'une grille d'arbre afin que le Conseil de quartier puisse avoir une estimation budgétaire.

Vous pouvez trouver toutes les caractéristiques techniques dans le Nouveau Manifeste pour la beauté de Paris ici (le coût n'est pas communiqué) :

<https://www.paris.fr/pages/vers-une-nouvelle-esthetique-parisienne-pour-transformer-le-paysage-urbain-15846y>

Pour les poubelles classiques (Bagatelle) : 173€ TTC

Les services sont été saisis pour l'obtention du prix d'un banc et d'une grille d'arbre.

Le projet de réaménagement de la rue du Roi de Sicile prévoyait un stationnement vélos ou un passage piéton. À ce jour, les travaux tardent sur cette zone et malgré les croix de saint André positionnées (sans sigle piétons ou vélos) des stationnements de deux roues motorisées (2RM) sont constatés en grand nombre, créant ainsi des nuisances sonores et de la pollution en journée comme de nuit. Le stationnement des 2RM n'étant pas prévu dans le projet d'aménagement, il est demandé à la Mairie de faire intervenir rapidement les services prévus pour la finalisation de ces travaux. Ce retard et ces désagréments ont été signalés mais aucun changement n'a été constaté depuis l'alerte.

La rue du Roi de Sicile a fait l'objet d'une pérennisation des aménagements piétons avec la pose de croix de Saint-André pour élargir l'espace de cheminement piéton, de création de zones de stationnement vélo, et redistribution de la zone de stationnement pour maintenir les zones de livraison et les places pour les personnes à mobilité réduite. L'aménagement est finalisé, ne restent que la pose des arceaux vélos. En effet, nous avons eu du retard sur la livraison du mobilier dû au contexte incertain actuel. Une livraison a lieu cet été, et nous priorisons l'ensemble des rues sur lesquelles l'aménagement est réalisé en attente des arceaux.

Les croix de Saint-André protègent le cheminement piéton, ni vélos ni 2RM ne doivent y stationner. Les agents de la police municipale passent régulièrement pour verbaliser les infractions, nous avons encore récemment fait l'alerte au service compétent qui dépêche régulièrement des équipes.

Quels sont le projet et les intentions d'aménagement de la Mairie du terrain sur lequel se situe l'église Saint-Denys du Saint-Sacrement ?

Ce sujet suscite un grand nombre d'inquiétudes voire de polémiques. En effet, un communiqué de presse a été publié par le Maire en réponse à l'article publié dans le journal Le Parisien.

Le diocèse bénéficie d'une surface, sans s'acquitter d'un loyer, appartenant à un terrain dont la Ville de Paris est propriétaire, et craint d'en perdre l'utilisation au profit d'un projet de construction de logements sociaux familiaux. Pour que les familles puissent accéder aux logements qui seraient construits à la place des actuels entrepôts Weber, une servitude de passage pourrait être aménagée. Cet aménagement n'a pas vocation à priver le diocèse de l'utilisation de la surface qui est lui est allouée.

Le Maire a demandé qu'un échange soit organisé avec le diocèse et la paroisse afin que ce quiproquo soit clarifié.

Un membre du Conseil indique que sous la mandature de Pierre AIDENBAUM, une commission, dont il faisait partie en qualité de conseiller de quartier, avait été nommée par le Maire. L'élu en charge du commerce de l'époque ainsi que l'ancien Maire du 3^e y siégeait. Deux agents techniques de la Ville de Paris étaient venus présenter les associations et les entreprises qui avait été retenues pour s'installer dans la caserne des minimes. Ce type de procédure a-t-elle changé avec la nouvelle mandature, ou est-ce que les élu.e.s municipaux n'en ont pas connaissance ?

Selon les types de projets, il peut en effet être mis en place des commissions à la composition plurielle ou lancé une consultation des Conseils de quartier. Le projet de la Caserne des Minimes était un projet d'envergure, qui constituait presque en soi la création d'un nouveau micro quartier dans le 3^e, la mise en place d'une commission plurielle était justifiée.

Il est signalé à la Mairie la forte inclinaison de la pente du trottoir située devant l'Hôtel du Grand Veneur, laquelle complique la mobilité des personnes à mobilité réduite.

Nous rejoignons votre constat que de nombreuses rues de Paris, et notamment du quartier, ne sont pas encore suffisamment accessibles aux personnes à mobilité réduite (trottoirs étroits, inclinaisons, obstacles, etc.). Toutefois, aucun projet dans la cadre d'Embellir votre quartier ou du budget participatif n'ont été proposés, et donc aucun aménagement n'est prévu. La correction de l'inclinaison nécessiterait une reprise lourde du trottoir.

Il est précisé par une conseillère de quartier qu'il s'agit de la partie du trottoir qui mène vers la résidence côté rue des Arquebusiers.

Le Conseil de quartier peut-il avoir la liste des établissements autorisés pour la mise en place de terrasses estivales ?

Les demandes de terrasses sont publiées sur l'opendata :
<https://opendata.paris.fr/explore/dataset/terrasses-autorisations/map/>

Un courrier a été adressé aux administré.e.s les informant du changement de signalisation relatifs au nouveau plan de circulation de Paris Centre, quand seront mis en place ces changements ? Est-il possible de clarifier les règles de stationnement et de livraison ?

La Mairie ne comprend pas de quel courrier il est question et n'a pour sa part pas envoyé de courrier, à ses administrés, relatif à la révision du plan de circulation. Une réunion de restitution de la concertation sur la révision du plan de circulation et de présentation du nouveau plan de circulation est organisée à 19h le mardi 12 juillet en salle des Mariages de la Mairie de Paris Centre. L'ensemble des opérations prévues et du calendrier d'intervention seront dévoilés à cette réunion, les informations seront ensuite accessibles en ligne ici :

<https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/revision-du-plan-de-circulation-du-marais-et-de-iles-dans-le-cadre-de-la-demarche-embellir-19565>

Des signalements de terrasses sauvages ont été fait à la police municipale sans aucun retour sur des actions menées. Le Conseil de quartier souhaiterait un retour car les alertes sont multiples pour un même établissement qui a peut-être déjà été verbalisé. En effet la police municipale, après plusieurs signalements, doit intervenir et confirmer le retour d'intervention.

La Mairie ne voit pas de quel établissement il s'agit et demande au Conseil de quartier de préciser l'adresse de l'établissement.

Ne pas hésiter à saisir directement Yann Connan (yann.connan@paris.fr), Directeur adjoint de cabinet, pour ce type de signalement.

Hommage à André MOREAU

André MOREAU, membre du Conseil de quartier Marais-Place des Vosges est décédé le mois dernier. Le Conseil de quartier souhaite lui rendre hommage, une minute de silence est respectée.

Un second hommage lui sera rendu lors du concert de l'orchestre des accordéons de Paris, dont André était également membre, organisé par le Conseil de quartier le 20 novembre à la Mairie de Paris Centre.

Retour sur les Commissions Terrasses et PLU

Commission Terrasse

Une réunion s'est tenue le 28 juin en présence des représentant.e.s des Conseils de quartier, de la Mairie et du chef de DPMP pour faire le point sur la situation globale des terrasses et communiquer le nombre de demandes de terrasses acceptées et refusées. Les représentant.e.s des Conseils de quartier ont également été informé.e.s que des demandes de terrasses étaient toujours en cours d'instruction, et que certains endroits sensibles et identifiés à Paris Centre sont très règlementés. La réactivité de la police municipale en réponse aux signalements faits dans « Dans Ma Rue » a été abordée. Ces difficultés d'intervention sont dues au manque d'effectif de la DPMP, très sollicitée. Il est toutefois conseillé de poursuivre les signalements dans DMR, ce qui constituera un historique.

Les Conseils de quartier souhaitent poursuivre leur démarche pour se faire entendre sur ce sujet.

Il est signalé au Conseil de quartier que le restaurant « Le petit Dakar », membre du second collège du Conseil de quartier présent en séance, a fait une demande de renouvellement de terrasse éphémère auprès de la Direction de l'Urbanisme. La gérante du petit Dakar explique avoir reçu la visite d'une personne qui s'est dite appartenir à la Direction de l'Urbanisme mais a refusé de décliner son identité. Lors de cette visite, la gérante du restaurant a été informée que sa demande de terrasse était refusée, du fait qu'elle se situe sur une zone de coronapiste. Malgré les différentes relances qu'elle a pu adresser aux services concernés, pour obtenir une confirmation de ces informations orales, aucune réponse lui a été apportée à ce jour.

Le restaurant ayant aménagé sa terrasse éphémère et étant connu pour sa bonne entente avec le voisinage, sa gérante trouve peu compréhensible que son établissement n'ait pas eu de réponse favorable. Cette situation entraînant des difficultés financières significatives, le Conseil de quartier demande que des réponses soient apportées à la gérante du restaurant. Le Conseil souligne un possible manque de cohérence dans l'attribution des terrasses entre les différents établissements dits « bons élèves » et les établissements identifiés comme problématiques.

Commission PLU

Une rencontre a eu lieu le 21 mai avec Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris et les Conseils de quartier de Paris. La phase de concertation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) étant clôturée, cette réunion a abordé le contenu de la prochaine phase de concertation sur l'avant-projet de règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de la révision du PLU Bioclimatique. Toutefois il est indiqué que le secteur sauvegardé du Marais, n'est pas soumis au règlement du PLU, mais à celui du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)

Retour sur les rencontres avec les habitants du 11 et 25 juin

Lors de la précédente réunion il avait été voté l'organisation de 3 rencontres. Pour rappel, ces rencontres ont pour but d'aller vers les riverains et les usagers du secteur de Marais – Place des Vosges afin qu'ils puissent découvrir le Conseil, être entendus et faire part de ce qui peut être amélioré, selon eux, dans le quartier. Deux rencontres sur trois ont eu lieu, la prochaine se tiendra le samedi 9 juillet rue Roger Verlomme.

Un compte rendu détaillé de ces rencontres sera fait lors de la prochaine réunion du Conseil, à la rentrée.

Point sur les budgets d'investissements et de fonctionnement 2021

Budget de fonctionnement

Ont été réalisés sur le budget de fonctionnement de l'année 2021 les projets suivants :

- Participation financière au Bal de la Bourse qui a eu lieu le 27 novembre 2021 au Palais Brongniart : 1 500€
- Organisation d'un moment de convivialité de fin d'année, reporté en raison du contexte sanitaire actuel : 400€
- Achat de kit grand froid pour une quarantaine de SDF du secteur du Conseil de quartier, distribution en lien avec la Croix Rouge : 3 200€

Sont en cours de réalisation les projets suivants :

- Concert de l'Orchestre des Accordéons de Paris qui aura lieu le 20 novembre 2022 dans la salle des fêtes de la Mairie de Paris Centre : 1 000€
- Achat d'outils de communication (kakémono, affiches, flyers, goodies,...) : 2 000€

Sont en attente d'une réalisation les projets suivants :

- Installation de nichoirs pour oiseaux : 500€
- Organisation de 3 balades découvertes guidées : 1 000€

Budget d'investissement

N'ont pu aboutir les projets suivants :

- Achat de 15 mètres de bacs de végétalisation Vertuo semi-enterré avec surélévation : 30 000€
- Installation de rampes d'accès provisoires pour personnes à mobilité réduite : 1 000€
- Réfection de la devanture de l'antenne IV de la Croix Rouge : 1 000€
(Après retour de la Mairie, le Conseil de quartier ne pourra pas financer ce projet qui s'apparente à une subvention à une association)

Sont en attente d'une réalisation les projets suivants :

- Installation d'une table d'échec dans le square Louis XIII Place et dans le jardin de l'Hôtel Lamoignon – Mark Ashton : 2 000€
(Après retour de la Mairie l'installation d'une table de tennis de table dans le square Léopold Achille n'est pas envisageable par manque de place. Des agrès sportifs y ont été installés grâce au Budget Participatif 2018)
- Installation de boîtes à livres : 1 000€

Compte tenu la non réalisation des projets d'installation de bacs de végétalisation et de rampes d'accès provisoires pour personnes à mobilité réduite, il a été proposé au Conseil de quartier de réorienter ce budget.

Le Conseil de quartier se prononce en faveur de la réorientation d'un budget de 10 000€ pour l'achat de boîtes à livres qui seront installées dans l'espace public.

Budgets 2022

Les membres du Conseil de quartier sont invités à faire remonter leurs idées d'orientation des budgets de fonctionnement et d'investissement de 2022 à l'équipe d'animation afin qu'elles puissent être abordées lors de la prochaine réunion.

Questions diverses

Le Conseil de quartier demande qu'un point d'étape sur l'avancée des projets inscrits dans la démarche embellir votre quartier soit fait prochainement.

La réunion étant terminée les membres du Conseil démarre le pot de convivialité.

Le Conseil de quartier Marais-Place des Vosges se réunira le 26 septembre 2022.